DPH-10 | Série 1 | 6 novembre 2026

Directives anticipées, réa-non et abstention de réanimation

Que vaut un document, un bracelet ou la parole d'un proche au moment d'un arrêt circulatoire ?

PÉRIMÈTRE Repères suisses à adapter au droit cantonal, aux protocoles du service et aux habilitations individuelles.

SÉCURITÉ PÉDAGOGIQUE Cette fiche soutient le raisonnement juridique. Elle ne remplace ni une formation clinique, ni les instructions de la centrale, ni une décision médicale.

À quoi sert cette fiche ?

Les décisions de réanimation sont prises dans l'urgence alors que les documents disponibles peuvent être incomplets, anciens ou contestés. Cette fiche aide à vérifier l'auteur, l'actualité et l'applicabilité d'une volonté sans retarder indûment les mesures nécessaires.

Règle de méthode

La réanimation suit la volonté connue ou présumée et l'intérêt du patient. En l'absence d'information fiable, l'urgence justifie de commencer. Si une opposition valable et applicable est ensuite établie, les mesures sont adaptées ou interrompues selon le cadre médical et les protocoles. Un emblème réa-non constitue un indice important, mais son actualité et son authenticité peuvent nécessiter une vérification rapide.

Points à retenir

- Rechercher sans retarder indûment : directives, plan de soins, ordonnance médicale, dossier institutionnel, représentant et déclarations concordantes.
- Vérifier que la situation actuelle correspond à celle visée par le document.
- Un proche apporte des informations sur la volonté ; il ne vote pas la valeur d'une vie.
- Noter le moment où l'information a été découverte et son effet sur la conduite.
- Le médecin engagé ou de garde doit être associé selon le protocole.

Grille opérationnelle

Question	Contrôle à effectuer
Document	Identité, date, signature, champ, situation visée et révocation éventuelle.
Applicabilité	La situation actuelle correspond-elle ?
Crédibilité	Les déclarations sont-elles concordantes et plausibles ?
Médecin	Qui confirme la conduite à tenir ?
Trace	Quand l'information a-t-elle été connue et avec quel effet ?

©JurisMedX – L. Petoud - novembre 2026

Application pratique

TRAÇABILITÉ MINIMALE	PIÈGES À ÉVITER
• Document, bracelet ou information retrouvée, avec photographie institutionnelle si autorisée. • Auteur, date, signature, provenance et éventuelles versions concurrentes. • Correspondance entre la situation actuelle et les conditions prévues. • Identité du médecin qui confirme ou adapte la décision. • Information donnée aux proches et mesures entreprises ou interrompues.	• Traiter un bracelet ou une note isolée comme une décision absolue. • Laisser un proche décider à la place du patient sans vérifier son rôle. • Interrompre des mesures uniquement sur la base d'un document non authentifié. • Ignorer qu'une directive peut ne pas couvrir la situation présente.

SENTINELLE Ne jamais transformer une discussion familiale au bord du patient en vote.

Mise en situation express

Lors d'un arrêt circulatoire à domicile, un proche montre une feuille placée sur le réfrigérateur portant la mention « pas de réanimation ». Le document n'est ni daté ni signé et le médecin traitant n'est pas immédiatement joignable.

Questions à trancher

- Quels éléments permettent d'apprécier la valeur du document ?
- Que faire pendant la vérification lorsque la situation ne permet pas d'attendre ?
- Qui doit formaliser la décision médicale et comment la tracer ?

RÉFLEXE FINAL Vérifier l'auteur, l'actualité, l'applicabilité et la décision médicale, puis documenter la chronologie.

Sources officielles principales

Les liens renvoient aux versions officielles. Vérifier la version en vigueur avant une utilisation institutionnelle ou une adaptation cantonale.

- **S04** ASSM – Décisions de réanimation
- **S07** Fedlex – Code civil suisse, notamment art. 16, 370 à 381 et 426 à 439
- **S12** Vaud – Directives pour les professionnels des urgences préhospitalières